
**Évaluation de la conformité —
Déclaration de conformité du
fournisseur —**

**Partie 1:
Exigences générales**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Conformity assessment — Supplier's declaration of conformity —
Part 1: General requirements*
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 17050-1:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614c9/iso-iec-17050-1-2004>

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 17050-1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614c9/iso-iec-17050-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614c9/iso-iec-17050-1-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2005

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Normes internationales sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 17050-1 a été élaborée par le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO).

Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de la CEI pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

Cette première édition de l'ISO/CEI 17050-1, conjointement à l'ISO/CEI 17050-2, annule et remplace la deuxième édition de l'ISO/CEI Guide 22:1996, *Critères généraux pour la déclaration de conformité du fournisseur*.

L'ISO/CEI 17050 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Évaluation de la conformité — Déclaration de conformité du fournisseur*:

- *Partie 1: Exigences générales*
- *Partie 2: Documentation d'appui*

Introduction

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 a été élaborée avec pour objectif de fournir des exigences générales pour la déclaration de conformité du fournisseur.

Elle traite de l'un des trois types d'attestation de conformité, à savoir l'attestation à l'initiative de la première partie (par exemple le fournisseur d'un produit). Les autres types sont l'attestation de la seconde partie (par exemple lorsqu'un utilisateur émet une attestation pour le produit qu'il utilise) et l'attestation de tierce partie. Chacun de ces trois types est employé sur le marché afin d'augmenter la confiance dans la conformité d'un objet.

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 spécifie des exigences applicables lorsque la personne ou l'organisme responsable du respect d'exigences spécifiées (fournisseur) fournit une déclaration indiquant qu'un produit (y compris un service), un processus, un système de management, une personne ou un organisme est conforme à des exigences spécifiées, qui peuvent comprendre des documents normatifs comme des normes, des guides, des spécifications techniques, des lois et des règlements. Une telle déclaration de conformité peut aussi faire référence aux résultats des évaluations réalisées par une ou plusieurs premières, secondes ou tierces parties. Ces références ne sont pas à interpréter comme diminuant de quelque manière que ce soit la responsabilité du fournisseur.

Ces exigences générales sont applicables à tous les secteurs. Cependant, il peut être nécessaire de compléter ces exigences à des fins spécifiques, par exemple pour être utilisées conjointement avec des règlements.

La déclaration du fabricant établissant la conformité d'un produit (y compris un service), d'un processus, d'un système de management, d'une personne ou d'un organisme à des exigences spécifiées peut être justifiée par une documentation d'appui sous la responsabilité du fournisseur. Dans les cas où cela est souhaitable ou nécessaire, référence est faite à l'ISO/CEI 17050-2.

Évaluation de la conformité — Déclaration de conformité du fournisseur —

Partie 1: Exigences générales

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 spécifie les exigences générales applicables à la déclaration de conformité du fournisseur dans les cas où il est souhaitable, ou nécessaire, d'attester la conformité d'un objet à des exigences spécifiées, quel que soit le secteur concerné. Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI 17050, l'objet d'une déclaration de conformité peut être un produit, un processus, un système de management, une personne ou un organisme.

La présente partie de l'ISO/CEI 17050 ne définit aucun objet particulier pour la déclaration de conformité.

Le cas échéant, l'expression «déclaration de conformité» peut remplacer «déclaration de conformité du fournisseur».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2 Références normatives

[ISO/IEC 17050-1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614c9/iso-iec-17050-1-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614c9/iso-iec-17050-1-2004>

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 17000:2004, *Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 17000 s'appliquent.

NOTE 1 La «déclaration de conformité du fournisseur» est une «déclaration» telle que définie dans l'ISO/CEI 17000, c'est-à-dire une attestation par une première partie.

NOTE 2 Pour éviter toute confusion avec l'attestation par des organismes de certification, il convient de ne pas utiliser l'expression «auto-certification» qui est rejetée.

4 Objectif de la déclaration de la conformité

L'objectif de la déclaration est de donner l'assurance de la conformité de l'objet identifié à des exigences spécifiées auxquelles la déclaration fait référence et d'indiquer clairement qui est responsable de cette conformité et de cette déclaration. Une déclaration de conformité du fournisseur peut être utilisée seule ou associée à une autre procédure d'évaluation de la conformité à des fins réglementaires ou non réglementaires.

5 Exigences générales

Le déclarant (organisation ou personne) doit être responsable de la délivrance, du maintien, de l'extension, de la réduction, de la suspension ou du retrait de la déclaration de conformité ainsi que de la conformité de l'objet aux exigences spécifiées.

La déclaration de conformité doit être fondée sur les résultats d'un type d'activité d'évaluation de la conformité approprié (par exemple essai, mesurage, audit, inspection ou examen) réalisé par une ou plusieurs premières, secondes ou tierces parties. Il convient que les organismes d'évaluation de la conformité éventuellement concernés consultent les Normes Internationales, Guides et autres documents normatifs appropriés.

Lorsqu'une déclaration de conformité porte sur un groupe de produits d'un type similaire, elle doit couvrir chaque produit individuel du groupe. Lorsqu'une déclaration de conformité porte sur des produits similaires livrés pendant une période de temps, elle doit couvrir chaque produit livré ou accepté.

Il est recommandé, en tant que bonne pratique de l'évaluation de la conformité, que la personne vérifiant les résultats de l'évaluation de la conformité soit différente du signataire.

6 Contenu de la déclaration de conformité

6.1 Le déclarant doit assurer que la déclaration de conformité contient suffisamment d'informations pour permettre au destinataire d'identifier l'émetteur de la déclaration, l'objet de la déclaration, les normes ou autres exigences spécifiées vis-à-vis desquelles la conformité est déclarée et la personne qui a signé la déclaration au nom et pour le compte de l'organisme qui l'a émise.

La déclaration de conformité doit au moins contenir les informations suivantes:

- a) une identification unique de la déclaration;
- b) les nom et adresse du déclarant;
- c) l'identification de l'objet de la déclaration (par exemple nom, type, date de production ou numéro de modèle d'un produit, description d'un processus, système de management, personne ou organisme, et/ou toute autre information complémentaire pertinente);
- d) l'attestation de conformité;
- e) une liste complète et claire des normes ou autres exigences spécifiées, ainsi que les options choisies, le cas échéant;
- f) les date et lieu d'émission de la déclaration;
- g) la signature (ou un signe équivalent de validation), les nom et fonction de la ou des personnes autorisées agissant au nom du déclarant;
- h) toute limite de validité de la déclaration.

6.2 Il est possible de donner des informations supplémentaires permettant de relier la déclaration aux résultats de l'évaluation de la conformité sur lesquels elle est fondée, par exemple:

- a) les nom et adresse de tout organisme d'évaluation de la conformité concerné (par exemple le laboratoire d'essai/d'étalonnage, l'organisme d'inspection, l'organisme de certification);
- b) une référence à des rapports d'évaluation de la conformité correspondants et la date de ces rapports;
- c) une référence à tout système de management concerné;

- d) une référence aux documents d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité concernés, lorsque la portée de l'accréditation correspond à la déclaration de conformité;
- e) une référence à l'existence de la documentation d'appui associée, comme celle décrite dans l'ISO/CEI 17050-2;
- f) des informations complémentaires à propos de certificats, enregistrements ou marques qui ont été obtenues;
- g) autres activités ou programmes des organismes d'évaluation de la conformité (par exemple adhésion à un groupe d'accord).

Les références aux résultats de l'évaluation de la conformité figurant dans la documentation ne doivent ni présenter de manière inexacte leur applicabilité ni induire en erreur le destinataire de la déclaration.

7 Formulaire de déclaration de conformité

Voir l'Annexe A pour un exemple de déclaration de conformité. La déclaration de conformité peut être un document papier ou électronique ou encore tout autre support approprié.

8 Accessibilité

Une copie de la déclaration de conformité peut être incluse dans une autre documentation, comme un rapport, un catalogue, une facture, des instructions d'utilisation ou un site web, se rapportant à l'objet de la déclaration.

(standards.iteh.ai)

9 Marquage du produit

ISO/IEC 17050-1:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ef18fe15-b50d-43ba-a917-0200a3014c75/iso-iec-17050-1-2004>

Si un marquage est apposé sur le produit pour indiquer l'existence d'une déclaration de conformité, ce marquage doit être d'une présentation telle qu'elle ne peut être confondue avec une marque de certification quelconque. La traçabilité d'un tel marquage doit être assurée par rapport à la déclaration de conformité.

10 Maintien de la validité de la déclaration de conformité

10.1 Le déclarant doit avoir mis en place des procédures assurant le maintien de la conformité de l'objet, tel que livré ou accepté, aux exigences mentionnées dans la déclaration de conformité.

10.2 Le déclarant doit avoir mis en place des procédures permettant de ré-évaluer la validité de la déclaration de conformité, en cas de

- a) modifications affectant de manière significative la conception ou la spécification de l'objet,
- b) modifications des normes par rapport auxquelles la conformité de l'objet est déclarée,
- c) modifications de propriété ou de structure de management du fournisseur, le cas échéant,
- d) d'informations pertinentes indiquant que l'objet ne peut plus être conforme aux exigences spécifiées.

Annexe A (informative)

Déclaration de conformité du fournisseur

A.1 Guide pour compléter le formulaire de déclaration de conformité

NOTE Les numéros de 1) à 7) renvoient au formulaire présenté en A.2.

- 1) Il convient d'identifier chaque déclaration de manière unique;
- 2) Il convient d'indiquer sans ambiguïté le déclarant responsable. Pour des organisations importantes, il peut s'avérer nécessaire de préciser les unités ou départements concernés;
- 3) a) Il convient de décrire sans ambiguïté «l'objet» de manière que la déclaration de conformité puisse être rapportée à l'objet en question;
- 3) b) Pour les produits fabriqués en série, il n'est pas nécessaire de donner les numéros de série individuels. Dans ce cas, il suffit d'indiquer le nom, le type, le numéro de modèle, etc.;
- 4) Pour les produits, une alternative à la déclaration de conformité peut être la suivante: «Dès qu'il est livré, l'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme aux exigences des documents ci-après»;
- 5) Il convient de faire la liste des documents fixant les exigences en indiquant leur numéro d'identification, leur titre et leur date de publication;
- 6) Il convient que du texte apparaisse ici uniquement si des limitations de la validité de la déclaration de la conformité et/ou des informations supplémentaires sont données. Ces dernières peuvent, par exemple, correspondre à 6.2 ou faire référence à un marquage connexe donné conformément à l'Article 9. Il est possible de présenter un tel marquage de produit ou une autre indication (par exemple sur le produit) dans une pièce jointe à la déclaration;
- 7) Il convient de donner le nom complet et la fonction du ou des signataires, autorisés par la direction du déclarant à signer en son nom. Le nombre de signatures ou équivalent inclus sera égal au nombre minimal fixé par le statut juridique de l'organisme déclarant.

A.2 Exemple de formulaire de déclaration de conformité

Déclaration de conformité du fournisseur (conformément à l'ISO/CEI 17050-1)

1) **No.**

2) **Nom du déclarant:**

Adresse du déclarant:

3) **Objet de la déclaration:**

4) **L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme aux exigences des documents suivants:**

No. du Document	Titre	Édition/Date de publication
5)
.....
.....

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Informations supplémentaires: [ISO/IEC 17050-1:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614e9/iso-iec-17050-1-2004)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/efd8fe15-b50d-43ba-a917-56200a5614e9/iso-iec-17050-1-2004>

6)

.....

.....

Signé pour le compte de:

.....

.....

(Lieu et date d'émission)

7)

(Nom, fonction) (Signature ou équivalent autorisé par le déclarant)